



Centre Communal d'Action Sociale de Villefranche-sur-Mer

RAPPORT D'ACTIVITE
ANNEE 2022
Annexe de la délibération N° 2023-10

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 MARS 2023

64, Avenue Georges Clémenceau
06230 VILLEFRANCHE SUR MER

E-mail : accueil@ccas-villefranchesurmer.fr

Tél. : 04.93.01.83.32

Site : ccas-villefranchesurmer.fr

Agréments emplois de service aux personnes SAP 260600655 du 1^{er} janvier 2012

SOMMAIRE

Introduction.....	P.3
I. Rappel des missions du CCAS de Villefranche sur Mer	P.3
A. Le partenariat.....	P.4
B. L'action sociale.....	P.4
II. L'activité du CCAS en 2021	P.4
A. Le suivi social	P.4
B. L'épicerie d'Eliane	P.6
C. Le service d'aide à domicile	P.7
D. L'accueil de la petite enfance	P.9

Introduction

Le CCAS reste un interlocuteur privilégié dans l'instruction et le suivi des demandes d'aides légales liées aux risques sociaux : la maladie, la vieillesse, le handicap et la perte d'emploi.

Conformément à l'article L. 123-5 du CASF, la mission principale du CCAS est d'animer « une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées ». Il est de ce fait l'institution locale de l'action sociale sur la commune. Aussi, le CCAS a pour mission l'accès et le maintien des droits du public âgé, handicapé ou en situation d'isolement voire d'exclusion sociale et économique, sur tout ce qui concerne la gestion du quotidien en participant à l'instruction des demandes d'aide sociale concernant : la santé, le budget, le logement, l'alimentation, l'insertion professionnelle, le maintien à domicile ou le placement en maison de retraite.

Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en étroite liaison avec les Institutions publiques et privées.

➤ L'Aide Sociale Légale :

Aides en nature ou en espèces destinées à compenser certains des déséquilibres financiers dus à la maladie, à la vieillesse, au handicap, à la perte d'emploi. L'aide légale est donc une aide spécialisée, subsidiaire et qui a un caractère d'avance, remboursable ou non (Possibilité de récupération partielle ou totale du montant de l'aide).

Les conditions d'attribution d'une prestation d'aide sociale légale résultent de dispositions législatives ou réglementaires. Celles relevant de la compétence du département résultent des dispositions du règlement départemental d'Aide Sociale.

Le CCAS ne peut ni se prononcer sur le bien-fondé de la demande, ni refuser de constituer un dossier.

➤ L'Aide facultative :

Elle relève de la libre initiative et d'une démarche volontaire des collectivités territoriales. Le CCAS met alors en œuvre la politique sociale déterminée par les élus locaux. Aussi, elle doit se conformer à trois principes fondamentaux :

- La spécialité territoriale : le CCAS n'intervient qu'au bénéfice des personnes résidant dans la commune.
- La spécialité matérielle : le CCAS ne peut intervenir que dans le cadre d'actions à caractère social.
- L'égalité de traitement : toutes personnes placées dans des situations objectivement identiques ont droit à la même aide de la collectivité.

I. Rappel des différentes missions du CCAS

Le CCAS de Villefranche-sur-Mer est composé en 4 services :

- Le pôle administratif assurant les tâches administratives, juridiques et budgétaires pour l'ensemble des services gérés par le CCAS ;
- Le pôle social ayant en charge l'accompagnement social et administratif des administrés et la gestion de l'épicerie sociale
- Le pôle sénior comprenant un service d'aide à domicile, un service de portage des repas et un service d'animation des séniors

- Le Pôle petite enfance avec une crèche multi accueil et un jardin d'enfants

Les agents sont au nombre de 51 au 01/01/2023, réparti comme suit :

- 6 administratifs
- 1 travailleur social
- 11 aides à domicile
- 1 agent technique polyvalent
- 1 agent magasinier
- 31 agents de la petite enfance (puéricultrice, éducatrices, auxiliaires de puériculture, animatrices, ATSEM et agents techniques et sociaux)

A. Le partenariat

Le CCAS développe des collaborations avec les institutions du territoire pour couvrir au maximum le besoin des administrés. En 2018 des conventions ont été élaborées entre le CCAS et le Pôle Emploi de la Trinité, la CPAM de Nice et la CAF de Nice. Depuis ces partenariats ont été transférés à l'espace France service géré par la commune.

Dans son action dédiée au maintien à domicile, le CCAS a renforcé des partenariats existants et développé de nouveaux en conventionnant avec de nouveaux dispositifs comme :

- L'Ehpad hors les murs, géré par l'Ehpad de Villefranche-sur-Mer
- Le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) géré par l'association C3S
- Le plan d'aide OSCAR, dispositif de coordination de la personne âgée, géré par la CARSAT
- Temps libéré, géré par France Alzheimer

B. L'action sociale

Le pôle action sociale a pour mission d'accueillir, d'informer et d'aider les villefranchois dans leurs démarches pour l'obtention de leurs droits. Une coordinatrice est chargée de l'instruction des aides légales et facultatives.

Le CCAS assure l'instruction et le suivi des demandes d'aides légales en privilégiant un travail de collaboration et de médiation avec les différents partenaires institutionnels et associatifs :

- Accès et maintien des prestations sociales => Caisse d'Allocations Familiales,
- Accès à la protection sociale selon les risques sociaux (la maladie, le vieillissement, la maternité, le chômage, la précarité, l'exclusion sociale etc...) => Sécurité Sociale,
- Accès aux minima sociaux, à l'aide sociale, aux aides financières spécifiques => Conseil Général,
- Accès aux droits annexes (fonction d'écrivain publique).

Depuis décembre 2021, l'épicerie d'Eliane, gérée par le CCAS de Villefranche et en partenariat avec le CCAS de Beaulieu, permet aux familles et personnes isolées, d'acheter des produits alimentaires équilibrés et de bonne qualité à moindre coût tout en bénéficiant d'un accompagnement social individuel et d'actions collectives répondant aux besoins émergents.

II. L'activité du CCAS de Villefranche sur Mer en 2022

A. Le suivi social

Thèmes	Activités 2022
SANTE	
Aide complémentaire santé	95
Aide au veuvage	
Accès aux droits cpam	88
LOGEMENT	
Allocations logement	81
Demande de logement	34
Fonds de solidarité	4
SENIORS	
Demande de retraite	89
Aspa	37
Réversion	3
Aides sociales et obligations alimentaires	69
MINIMAS SOCIAUX	
Social RSA (suivi et instructions)	61
Emploi (ARE et ASS)	58
Prime d'activité	46
Handicap (AAH et RQTH)	38
AUTRES	
Accompagnement administratif et social	366
Visites à domicile (suite aux signalements)	5
Protection des majeurs	30
Domiciliation	20
Surendettement	8
EPICERIE SOCIALE	
Orientation	105
Accès à l'épicerie	41
Suivi	448

- Comparatif des aides facultatives accordées

Accordées en commission délibérante, en euros

	2018	2019	2020	2021	2022
Aide liée au logement	918.11	1870.48		178	
Aide aux fluides	1088.84	486,32	1012.33	1 320.33	600
Aide à la mutuelle/autres	520.32			4 051.32	495
Aide à la cantine/activités extrascolaires	359.60		500	311.52	
Total des aides accordées	2886.87	2356,61	1 512.33	5 861.17	1 095

Le recrutement d'un travailleur social expérimenté en septembre 2021 a permis de baisser considérablement le montant des aides demandées en actionnant au maximum la subsidiarité par la sollicitation d'autres organismes sociaux (action sociale des caisses de retraite, mutuelles, etc.).

Comparatif des Bons alimentaires accordés en euros

2017	2018	2019	2020*	2021	2022
930	1070	860	2162	965	795

**effets de la crise sanitaire, cf paragraphe III « les faits marquants pour le budget 2020 »*

L'ouverture de l'épicerie sociale a permis de diminuer le nombre de bons distribués.

B. L'épicerie d'Eliane

Inaugurée le 3 décembre 2021, l'épicerie sociale a depuis accueilli **90 adhérents et ayants droit** dont 24 de Beaulieu.

L'activités en chiffres :

- Montants total des charges de fonctionnement : **78 310€**
- Montant total des recettes de fonctionnement : **23 870€**
- Remboursement demandé au CCAS de Beaulieu : **14 517€**

Les dossiers retenus en commissions permanentes (CP) :

- En 2021 : il y a eu 2 CP pour la présentation de 14 dossiers
- En 2022 : 105 dossiers ont été proposés en commission ; 41 pour un accès et 64 pour un renouvellement.

Statistiques des objectifs fixés dans les contrats d'adhésion :

Les principaux thèmes travaillés lors de ces objectifs sont :

- Equilibre du budget
- Accès à l'emploi
- Ouverture de droits

Mois/année	Objectifs établis en contrat	Nombre atteints	En cours de réalisation
Décembre 2021	30	10	20
Janvier 2022	8	7	11
Février 2022	14	13	22
Mars 2022	5	5	20
Avril 2022	7	4	23
Mai 2022	8	7	24
Juin 2022	12	10	28
Juillet 2022	4	2	30
Aout 2022	2	2	30
Septembre 2022	6	1	34
Octobre 2022	5	1	37
Novembre 2022	7	0	39
Décembre 2022			

TOTAL	108	62	
--------------	------------	-----------	--

Les ateliers dispensés en 2022 :

THEMES	DATES	PARTICIPANTS
Equilibre alimentaire	26/01/22	6
Droits des consommateurs	23/02/2022	5
ADIL (logement)	15/03/22	11
Opti'courses	05/04/22	5
	19/04/22	6
	02/05/22	4
	17/05/2022	5
Sophrologie	14/06/22	4
	21/06/2022	3
Atelier petit déjeuner	10/10/22	6
Atelier petit déjeuner	14/11/22	6
Atelier petit déjeuner	25/01/23	5
TOTAL adhérents		66

C. Le service d'aide à domicile

Le pôle aide à domicile dont la mission principale est d'aider les personnes âgées et handicapées à se maintenir à domicile en leur offrant diverses prestations.

Destinée à favoriser le maintien à domicile. La prestation est accordée à toute personne selon certains critères après enquête sociale et administrative.

L'intervenant à domicile réalise les travaux quotidiens d'entretien de la maison : ménage, entretien du linge, confection et aide à la prise des repas, accompagnements aux courses, promenades, etc.

Ces interventions font l'objet de prises en charge (Aide sociale, Caisses de retraite ou dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie).

- **L'équipe**

Le service d'aide à domicile est constitué de :

- 1 responsable ayant en charge les plannings, la facturation et le management des aides à domicile
- Une équipe de 11 aides à domicile
- 1 agent d'entretien, formé à l'habilitation en électricité, assurant des menus travaux au domicile des bénéficiaires (90%)
- 1 responsable qualité et animations séniors

Comparatif du nombre de jours d'absence pour le service d'aide à domicile

2017	% annuel	2018	% annuel	2019	% annuel	2020	% annuel	2021	% annuel	2022	%
1017	20	1067	21	1054	21	625	12	367.5	6.7	539	11.3

**formule de calcul : nombre annuel de jours d'absence / (365X nombre d'agents) X 100*

Les données de 2020 ne comprenaient pas le personnel mis en Autorisation Spéciale d'Absence justifiée due à la crise sanitaire, celles de 2021 incluaient par contre les absences pour COVID. Globalement depuis 2 ans, le nombre d'absence a baissé, un agent qui était en longue maladie a été reclassé, durant l'année 2022, 2 agents ont été en arrêt maladie prolongé.

- **Les formations**

En 2022, une partie du personnel a été formé aux premiers secours, les autres sont prévus dans les sessions 2023.

Des réunions d'information sont dispensées 1 à 2 fois par trimestre, les années précédentes elles étaient surtout en format supervision, animées par un thérapeute afin d'appréhender les éventuelles conséquences de la pandémie, cette année les thèmes dispensés étaient les suivants :

- Présentation du projet hors les murs par l'infirmière coordinatrice du projet
- Sensibilisation au DUERP (document unique sur la prévention et risques professionnels)
- Information et sensibilisation aux principes déontologiques liés à leur profession

Et toujours des réunions bimensuelles d'information et d'analyse de pratiques professionnelles

- **Évolution annuelle des heures d'intervention d'aide-ménagère**

2017	2018	2019	2020	2021	2022
14 928	14 834	14 160	11 138	12 194	11 947

Le service d'aide-ménagère connaît une perte du nombre d'heures, plusieurs facteurs à cela :

- Une activité en baisse depuis le dernier trimestre 2022
- La baisse des prises en charge par le Département et les caisses de retraite
- Forte augmentation de l'heure d'intervention :

Taux horaire	2021 en €	2022 en €	2023 en €
CNAV	21.10	24.50	25.60
APA	19.51	22	23

Afin de faire face à cette problématique plusieurs actions ont été menées :

- Actions œuvrant pour le bien-être au travail (réunion de de service, supervision avec un thérapeute, adaptation des outils de travail)
- Recrutement qualitatif (priorité étant donnée aux personnes diplômées et expérimentées)
- Réduction des temps d'intervention (pour celles de 3 heures) permettant une augmentation du nombre de bénéficiaires et une meilleure adaptation des interventions en fonction des besoins
- L'intervention de l'agent technique à 90% au service d'aide à domicile, permettant d'effectuer en plus des menus travaux, les courses imposantes des bénéficiaires et ainsi d'accroître le travail des aides à domicile dans l'accompagnement des gestes de la vie quotidienne

- **Projet « EHPAD HORS LES MURS » démarré en novembre 2022 :**

Cette action, portée par l'EHPAD de Villefranche-sur-Mer, permet un maintien au domicile des personnes en grande perte d'autonomie par une surveillance médicale et paramédicale 7jours/7 couplée à des interventions d'aide aux gestes de la vie quotidienne.

Pour ces dernière, l'EHPAD a conventionné avec le CCAS de Villefranche, ce qui permettra à court terme un maintien du bénéficiaire dans son lieu de vie et à moyen terme, une augmentation des interventions du service d'aide à domicile.

En 2022, 5 de nos bénéficiaires ont été orientés vers ce dispositif.

- **Évolution annuelle des portages de repas à domicile**

2017	2018	2019	2020	2021	2022
6003	3855	4 098	7 435	10 092	9 631

Cette augmentation des repas était une des conséquences de la crise sanitaire en 2020, les demandes ont continué à s'accroître en 2021 et se sont maintenues en 2022.

D. L'accueil de la petite enfance

- **Temps forts en 2022 :**

- Reprise de l'activité post-COVID dès le mois de Février
- Nombre d'inscription et d'admissions stable
- Augmentation de la fréquentation des deux structures
- Toujours des difficultés de recrutement des professionnels de la Petite Enfance, mais une équipe stabilisée depuis le mois de septembre
- Réussite au concours de la fonction publique de 6 auxiliaires de puériculture
- Grande Réforme Petite Enfance avec la période des 1000 jours et la loi ASAP à mettre en œuvre
- Animation petite ferme en mars et organisation d'une grande fête de fin d'année avec les parents après 2 années de crise sanitaire

- **L'agrément : pas de changements**

- L'établissement Multi accueil Lou Cigaloun a un agrément de 55 places et le jardin d'enfants « Les Capucines » est agréé pour 20 enfants de 2 à 4 ans.

- **Les inscriptions**

94 demandes d'inscription ont été faites en 2022 (Multi accueil et le Jardin d'enfants confondus) contre 91 en 2021.

Sur ces demandes :

- 52 demandes émanent de résidents Villefranchois
- 17 demandes des Communes du SIVOM (5 de Beaulieu sur mer, 8 de Saint Jean Cap Ferrat, 3 de Eze et 1 de Beausoleil)
- 25 demandes des Communes hors SIVOM dont 8 demandes de familles travaillant à VSM

46 inscriptions (39 de VSM, 5 d'autres communes faisant partie du SIVOM, 4 d'autres communes dont 3 travaillent à VSM).

Les admissions intègrent les demandes de l'année précédente restés en attente, et les demandes de l'année en cours.

➤ Le nombre d'inscriptions est stable, en légère augmentation par rapport aux deux dernières années. Les demandes des Villefranchois restent stables, ainsi que la proportion des demandes des autres communes.

➤ Nombre d'admissions stable (46 admis contre 43 en 2021)

➤ A la rentrée 2022, 38 enfants de la crèche et du Jardin d'enfants ont intégré la maternelle de Villefranche, ce qui a permis la réouverture d'une classe.

➤ Cette année toutes les demandes de Villefranchois (faites avant la date de commission du mois de Mai) n'ont pas pu être validées pour la rentrée de Septembre.

- **L'accueil**

La fréquentation

	2019		2020		2021		2022	
	EMA	JE	EMA	JE	EMA	JE	EMA	JE
Nombre de jours d'ouverture	216	215	184	186	202	202	218	214
Capacité d'accueil théorique	130680	45150	111320	39060	122210	42420	131890	44940
Capacité d'accueil modulé	117720	37075	100280	37200	110090	40400	118810	42800
Heures de présence	84178	29700	59843	23770	79259	31513	86983	32667
Heures facturées	98888	34939	65803	26188	88652	34181	100040	37236
% d'occupation / heures de présences	71.51%	80.11%	59,67%	63,90%	72%	78%	73,20%	76,30%
% d'occupation / heures facturées	84%	94.23%	65,62%	70,40%	80,53%	85%	84,20%	87%

Pour l'année 2021 nous notons :

➤ Il y a eu davantage de jours d'ouverture qu'en 2021 pour les deux structures. Néanmoins, le Jardin d'enfants a fermé 4 jours en Janvier en raison de la présence de 3 enfants Positifs au Covid. Le Multi

accueil a fonctionné en accueil restreint pendant 11 jours en Janvier, en raison de cas Covid parmi le personnel.

➤ La fréquentation du Multi Accueil et du Jardin d'enfant est en augmentation cette année encore.

Taux de facturation (%) et montant de la Prestation PSU

Année	2018		2019		2020		2021		2022	
	Crèche	JE	Crèche	JE	Crèche	JE	Crèche	JE	Crèche	JE
Taux de facturation	116,8	113,4	117,5	117,6	110	110	112	108	115	113
Montant de la PSU en €	359 456		416 077		415 590		277 370		413 289	

Le taux de facturation est une donnée importante dans le montant de la Prestation « PSU » versée par la CAF. Plus ce taux est élevé (rapport entre le nombre d'heures de présence et le nombre d'heures facturées), plus la PSU baisse.

L'année 2020 a été marquée par une baisse considérable de l'activité due à la crise sanitaire. Ceci n'a pas entraîné de conséquences sur la PSU versée par la CAF grâce à l'aide exceptionnelle « COVID » perçue, d'un montant total de 144 032 euros.

En 2021, et malgré un contrôle des services de la CAF ayant rétabli un dysfonctionnement du logiciel métier qui a permis de prendre en compte des ½ heures qui n'étaient pas facturées, la prestation versée est restée basse, car étalonnée sur l'activité de 2019 avec un taux de facturation élevée.

L'année 2022 a bénéficié de la baisse du taux de facturation (< à 117%), du paramétrage favorable du logiciel de gestion suite au contrôle Caf de l'année précédente, d'une aide exceptionnelle COVID pour un montant de 60 181€ et d'une meilleure gestion des contrats de famille.

- **Le personnel**

En 2022, 5 auxiliaires de puériculture ont réussi le concours de la fonction publique (sur les 6 qui l'avaient présenté) et 3 sont en cours de titularisation.

Les temps partiels :

Les temps partiels en 2019 : 6 agents et 2 mi-temps thérapeutiques

Les temps partiels en 2020 : 3 agents

Les temps partiels en 2021 : 3 agents

Les temps partiels en 2022 : 3 agents

La composition des équipes : 31 agents au 31/12/2022.

28 agents au Multi Accueil :

1 responsable puéricultrice

1 adjointe EJE

13 Auxiliaires de puériculture (12 en 2021)

5 titulaires du CAP Petite Enfance (4 en 2021)

4 Agents techniques (4 en 2021)

1 cuisinier

1 secrétaire (également auxiliaire de puériculture)

5 agents au Jardin d'Enfants :

1 responsable EJE

1 Auxiliaires de puériculture (1 en 2021)

2 titulaires du CAP Petite Enfance (2 en 2021)

1 Agent technique (1 en 2021)

Dont 2 auxiliaires de puériculture et 2 animatrices absentent durant l'année 2022 (1 auxiliaire en disponibilité d'office pour des raisons de santé, 1 auxiliaire et 1 animatrice en maladie et 1 animatrice en accident de travail).

Une psychologue (20h par mois) et un pédiatre (contrat 2 x par mois) vacataires interviennent toujours dans les deux structures.

Taux d'absentéisme :

Comparatif du nombre de jours d'absence pour le pôle petite enfance

2017	%	2018	%	2019	%	2020	%	2021	%	2022	%
1172	11	1401	12	1190	11	1007	9	1644	14	1650	15

**formule de calcul : nombre annuel de jours d'absence / (365X nombre d'agents) X 100*

Les données de 2020 ne comprennent pas le personnel mis en Autorisation Spéciale d'Absence justifiée due à la crise sanitaire. Les données de 2021 incluent une augmentation des congés maladies due à la 3^{ème} et 4^{ème} vague de COVID. En 2022, parmi les 1650 jours, 3 agents cumulent à eux seuls 598 jours d'absence (un en accident de travail et les 2 autres en longue maladie).

- **Travaux de réfection des services**

Dernier phasage des travaux de réfection des sols et plafonds des locaux de la crèche, en 2022 l'électricité a été refaite dans tous les services d'enfants de l'étage, clôturant ainsi la rénovation des services d'accueil des jeunes enfants, reste des travaux à effectuer dans la cuisine (réfection des portes).

- **Reprise des fêtes et animations après la période COVID**

- Magnifique fête de fin d'année en Juillet avec les parents, les enfants et de nombreuses animations (bulles géantes, promenades en poneys, ateliers pour les enfants...)
- Animation « Petite ferme » pendant 2 jours, pour les enfants de la crèche et du Jardin d'enfants, sur le parking de la crèche avec de nombreux animaux (chiens, cochons, chèvres, chevaux, ...)

- **Le pôle enfance est un lieu d'accueil des stagiaires sur les 2 établissements**

En 2022, il a accueilli et encadré 4 stagiaires auxiliaires de puériculture.

Les liens établis avec l'institut de formation aux métiers de l'enfance et de l'adolescence (IFMEA), ainsi que l'accompagnement et l'encadrement des stagiaires, nous permettent d'entretenir un cercle vertueux, favorable au recrutement de nouvelles professionnelles.

- **Les formations**

En 2022, tous les professionnels ont été formés aux gestes d'urgence.

Plusieurs professionnelles sont parties en formation :

- Atelier de construction de son projet d'évolution professionnelle choisie
- L'autisme : trouble envahissant du développement
- Les répercussions des violences conjugales et intrafamiliales chez l'enfant
- Les manifestations d'agressivité du jeune enfant

- Les transmissions en établissement d'accueil du jeune enfant
- Les relations entre parents et professionnelles de l'enfance

4 professionnelles ont participé aux formations d'intégration (catégorie C) dispensées par le centre national de la formation de la fonction publique territoriale.

Et ont aussi eu lieu :

- 2 journées pédagogiques ont été organisées lors de la rentrée de septembre (Séances de photo langage avec la psychologue, réunions organisationnelles ...)
- Les réunions de synthèse avec la psychologue
- Les réunions régulières d'information avec une professionnelle de chaque service afin de faire circuler l'information au sein de l'établissement
- Une réunion sur la grande réforme de la Petite Enfance et la période des 1000 jours

- **Les projets 2023**

➤ LE PORTAIL FAMILLE :

Ce projet permettra la mise en place du paiement en ligne afin de respecter la législation en vigueur mais également la diffusion d'informations sur les activités de la petite enfance. Les familles pourront y accéder par le site internet du CCAS qui est en cours de réfection. Ce portail est en cours de réalisation pour être opérationnel en début d'année 2023.

➤ PROJET SANTE ET ENVIRONNEMENT :

Un des projets du service Petite Enfance, en collaboration avec le CCAS, est de réduire l'exposition aux substances chimiques les plus préoccupantes dans l'environnement quotidien des enfants. Cela concerne :

- Les produits d'entretien et les méthodes de nettoyage
- L'alimentation
- La vaisselle
- Les jeux et les loisirs créatifs

➤ PROJET BIEN ETRE AU TRAVAIL :

Le CCAS continue à encourager le développement d'outils de prévention des risques psychosociaux envers les professionnels de la Petite Enfance et de l'Aide à domicile afin de prévenir les maux physiques et psychologiques dus à l'usure professionnelle dans le cadre des activités dispensées au sein des établissements dont il en a la gestion. Le but étant d'offrir un sas de décompression aux équipes, d'apprendre à se relaxer et installer un sentiment de bien-être sur son lieu de travail.

C'est dans ce cadre-là que le projet Réflexologie a été mis en place en 2022. Toute l'équipe du Multi accueil et du Jardin d'enfants en ont bénéficié. Les séances ont été très appréciées et bénéfiques pour les agents.

➤ PROJET POTAGER :

Le projet intergénérationnel prévu autour du potager créé devant le Multi Accueil n'a pas fonctionné. Mais les enfants, plus particulièrement ceux du Jardin d'enfants, ont pu profiter tout au long de l'année de cet espace, pour voir les plantations pousser, les arroser, et voir les légumes sortir de terre.

➤ Nouvelles dispositions à appréhender pour la mise en œuvre de la nouvelle LOI ASAP :

- Recrutement d'un référent santé et accueil inclusif 8h/trimestre (Un pédiatre est en contrat de prestation depuis le 15 janvier 2023)
- Mise en place d'un quota d'heures infirmier correspondant à 0,30 d'équivalent temps plein (recrutement à prévoir)
- Etablir un nouveau protocole d'administration des médicaments
- Etablir 13 nouveaux protocoles d'urgence et de conduites à tenir à établir
- Un nouveau calcul de la surcapacité à prendre en compte